



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021

### Présents :

Mesdames et Messieurs COSTES Christophe, COUTTENIER Sylviane, FERRADOU Fabien (jusqu'à 19h00), FOURCASSIER Cédric, JAEN-CELLA Emilie, LARRUE Jacques, LAUDANA Corine, MORICE Michel, RIEU Marie-Andrée, TRILHE Rachel, ZARATE Jean-Louis.

**Absent excusé :** FERRADOU Fabien (après 19h00)

**Procuration :** FERRADOU Fabien à FOURCASSIER Cédric

**Date de la convocation et affichage :** 8 mars 2021

**Secrétaire de séance :** TRILHE Rachel

**Président de séance :** COSTES Christophe en raison du vote du compte administratif.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance 18h30

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020

Le projet de PV a été transmis aux conseillers municipaux pour relecture.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

#### 2. Vote du compte de gestion 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	11	0	0

(dont procuration)

### 3. Vote du compte administratif 2020

Madame le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Monsieur Christophe COSTES, président de séance charge le conseil municipal d'examiner le compte administratif et le soumet au vote de l'assemblée.

Le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu : 678 143,12 €
	Réalisé : 211 287,36 €
Recettes	Prévu : 678 143,12 €
	Réalisé : 211 649,33 €
Excédent de clôture	361,97 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu : 90 724,12 €
	Réalisé : 16 122,25 €
	Reste à réaliser : 20 300,00 €
Recettes	Prévu : 90 724,12 €
	Réalisé : 9 534,14 €

Besoin de financement : 0 €

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

(dont procuration)

### 4. Vote de l'affectation du résultat 2020 pour le budget 2021

Madame le maire revient dans la salle.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 477 476,06 € et un solde d'exécution d'investissement positif de 78 512,01€.

Il est proposé au conseil municipal de reporter à la section fonctionnement, au compte 002 du budget primitif 2021 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit la somme de 477 476,06 €.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	11	0	0

(dont procuration)

### 5. Délibération SDEHG pour la rénovation de l'éclairage public

En réponse à la demande de la commune en date du 30-11-2020, le SDEHG a réalisé un avant projet de l'opération de RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC pour l'année 2021.

- Montant HT estimé de l'opération :	24.200,00 €
- Participation du SDEHG :	19.360,00 €
- Contribution communale :	6.126,00 €

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 85%, soit 748 € par an.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	11	0	0

(dont procuration)

#### 6. Délibération d'adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile

Mme le maire rappelle que la commune est engagée dans une démarche de portage des repas pour les habitants de la commune.

Un groupement de commandes a été constitué avec plusieurs communes et le SIVOM de la vallée de la Save. Le coordonnateur du groupement est actuellement la commune de CADOURS.

Il convient de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes en vue lancer un nouvel appel d'offre pour un marché public de restauration de repas en liaison froide.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce regroupement et autoriser Mme le Maire à signer la convention avant le 9 avril 2021.

Mme le maire représentera la commune au sein du comité de pilotage.

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	11	0	0

(dont procuration)

#### 7. Election du correspondant défense

Après le renouvellement général des membres du conseil municipal, un nouveau correspondant défense municipal (CDM) doit être désigné.

Emilie JAEN-CELLA propose sa candidature comme délégué en charge des questions de défense en lien avec la Délégation militaire départementale de la Haute-Garonne

Approuvé à l'unanimité

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	11	0	0

(dont procuration)

#### 8. Questions diverses

- Information sur le retour de la CCST : arrêté du président sur la renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires.

- Lettre de l'école Notre Dame Le Clos Fleuri : demande de financement pour 4 enfants de la commune.

Fin de séance à 20h40



